

47% d'augmentation cotisation assurance auto

Par faith94
Bonjour,
Je viens vers vous car je suis un peu décontenancée. Je viens de m'apercevoir car à ma connaissance je n'ai pas reçu de courrier m'en informant, que ma cotisation d'assurance auto est passée de 90? à plus de 132? par mois !
Je ne comprends pas cette augmentation car je n'ai pas eu de sinistres, ni de changement. Il s'agit d'un véhicule neuf électrique.
Puis-je demander selon vous une réévaluation de cette cotisation et un remboursement pour cette augmentation ? Jusqu'à quel pourcentage ils ont le droit d'augmenter les cotisations annuelles sans demander l'accord de l'assuré ?
Merci pour vos éclairages.
Par yapasdequoi
Bonjour, Vous avez forcément reçu un avis d'échéance annuel avec le montant total de la prime annuelle, indiquant le montant de la mensualité si vous payez par mois.
Si tout est dématérialisé, vous le retrouverez dans votre espace client.
Par faith94
Et ça suffit à faire passer une augmentation de 47% ?
Par yapasdequoi
Quand vous recevez l'avis d'échéance, vous le lisez (!) et vérifiez si le montant vous convient. Sinon vous pouvez modifier les garanties à la baisse (exemple passr au tiers au lieu du tout risques) ou même résilier le contrat et trouver ailleurs un meilleur tarif.
Bonjour
Cela suffit à vous informer de l'augmentation de vos cotisations, oui .
Et de vous permettre de chercher une autre assurance moins chère. Même si je ne comprends pas bien comment les cotisations augmenteraient si vous venez de l'assurer (vous dites = neuf)

Application d'une clause d'indexation prévue par le contrat Application du malus Augmentation du montant des taxes Ajout d'un nouvelle garantie obligatoire imposée par la loi

Il s'agit notamment des cas suivants :

Quand au % d'augmentation des cotisations il peut venir de plusieurs facteurs :

Bonjour,

Près de 50% d'augmentation, il ne peut pas s'agir d'une augmentation "normale", il y a forcément une raison précise. Qu'en dit l'assureur ?